

PR16.34PR

**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

concernant

***une demande de crédit d'investissement de CHF 1'750'000.- pour l'acquisition d'une participation dans une société hydroélectrique ouvrant droit à l'achat à un prix « fixe » d'une part de production électrique sur environ 35 ans.***

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

La Stratégie énergétique 2050, adoptée par les Chambres fédérales le 30 septembre 2016, intègre parmi ses nombreux objectifs celui de développer la production d'énergie renouvelable suisse. La Municipalité s'engage depuis de nombreuses années dans cet axe ayant pour objectif de couvrir 20% de sa consommation électrique en 2020.

En 2016, la ville d'Yverdon-les-Bains couvre 3,7% de ses besoins en électricité par des centrales photovoltaïques et 1% supplémentaire par la récupération d'énergie à la STEP. Compte tenu de la conjoncture difficile que traversent les grands producteurs d'électricité suisses, la Ville d'Yverdon-les-Bains a l'opportunité de souscrire une participation minoritaire dans une société hydroélectrique romande, ouvrant le droit à l'achat d'une part de production électrique pour un prix « fixe » avantageux. Si la négociation aboutit, la part d'énergie renouvelable de la ville passerait de 4.7% à environ 20% selon le résultat de la négociation.

Ce projet apporte une réponse rapide, concrète et efficace au vœu du Conseil communal, exprimé le 6 octobre 2016 dans la discussion relative au Préavis PR16.20PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 581'000.- pour l'installation de quatre centrales solaires photovoltaïques, s'agissant de la planification par le Service des énergies d'un programme de production d'énergie renouvelable d'ici 2020.

**Descriptif de la participation****Contexte**

Les prix de l'électricité sont au plus bas depuis 12 mois. Les grands producteurs d'électricité cherchent à assainir leurs actifs, le prix de vente de l'électricité ne couvrant plus les frais de production. A titre d'exemple, Alpiq Holding SA a cédé sa participation dans Swissgrid SA à la société BKW Energie SA le 6 octobre 2016. Les distributeurs, collectivités publiques et sociétés électriques se mobilisent pour racheter des parts des multiples actifs hydro-électriques à vendre à bas prix, dans la mesure où les prix proposés permettent un accès à l'achat de kWh sur une longue durée à un prix fixe.

## **Actifs**

La transaction étant en cours de réalisation et soumise à une clause de confidentialité, le présent rapport ne peut pas donner de précisions sur tous les éléments qui pourraient mettre en péril le succès de la négociation, qui doit s'achever le 31 décembre 2016.

La participation concerne une société anonyme suisse, détenue par des collectivités publiques et des acteurs de la production. Cette société produit de l'électricité issue d'un réseau d'ouvrages situés en montagne, collectant les bassins versants de plusieurs vallées. Elle produit de l'énergie massivement en été et durant les intersaisons.

Des éléments d'information complémentaires seront apportés en séance de commission, sous stricte clause de confidentialité.

## **Mode d'acquisition**

La Ville d'Yverdon-les-Bains a rejoint un consortium d'énergéticiens romands pour enchérir le 30 septembre 2016. Cette enchère ayant été retenue, une période de négociation devant s'achever le 31 décembre 2016 a débuté. Le consortium est conduit par une société énergétique expérimentée dans la gestion d'unités de production électriques. Des experts techniques et financiers encadrent le consortium dans les différentes étapes.

Le consortium a indiqué dans son offre ferme (décrivant de manière précise le calcul de la valeur intrinsèque de la société) que cette dernière était conditionnée à ce que les actionnaires actuels renoncent à leur droit de préemption avant la négociation avec le vendeur.

En cas de succès de la négociation, la Ville d'Yverdon-les-Bains deviendrait actionnaire minoritaire de la société. Suivant le volume de la transaction, elle pourrait revendiquer une représentation au conseil d'administration de la société.

## **Analyse des risques**

### *Réchauffement climatique*

Les experts mandatés confirment à l'unanimité que d'ici 2050, la fonte des glaciers impliquera une augmentation de la quantité d'eau qui sera turbinée. De fait, le pic de production lié au turbinage de la fonte des glaciers sera décalé au printemps et à l'automne, période où l'eau turbinée proviendra principalement de la pluie.

### *Etat des installations*

Les experts certifient que les installations sont en excellent état et ne devraient réserver aucune surprise. Les renouvellements sont bien planifiés, les analyses de corrosion sont conformes à l'usure normale des installations, les commandes sont modernisées et raccordées avec de la fibre optique. L'état général a conduit les experts à deviser un plan d'investissements permettant de garantir la valorisation de la société et le prix de production de l'électricité. Les installations selon les experts sont bien dimensionnées, mais ne permettent pas d'augmenter considérablement la production.

### *Valorisation financière*

Les experts techniques et financiers valident les chiffres et scénarii utilisés dans les analyses de rentabilité en tenant compte:

- des incidences de l'ouverture des marchés, soit en 2020, soit en 2025 ;
- du scénario "médian" retenu pour la fixation du prix de l'énergie à venir ;
- du dividende (rendement de 4% fixé par le contrat de partenaire) ;
- du calcul de la valeur résiduelle des ouvrages en fin de concession ;

- de l'intégration dans le contrat d'achat des garanties multiples liées au traitement fiscal des différents partenaires.

Sur la base de ces hypothèses, la Ville d'Yverdon a établi que la valeur de l'électricité représentait, au travers de son mix d'approvisionnement, un prix attractif comprenant les charges induites liées à l'investissement.

### *Risques sur les prix d'achat de l'énergie*

Le vendeur cèdera son ouvrage en mars 2017, car il produit actuellement à un coût supérieur à la valeur du marché. Pour Yverdon-les-Bains et ses clients, c'est une assurance de disposer de la livraison d'énergie sur le long terme. S'il devait s'avérer, au terme de l'ouverture des marchés, soit probablement entre 2025 et 2033, que le cours de l'énergie soit inférieur au prix négocié contractuellement, les offres lancées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 concernant les produits "verts" avec valeur ajoutée permettraient néanmoins de conserver une marge. La part d'électricité issue de cette société ne représentera de toute manière qu'une partie du portefeuille d'achat de la Ville, qui se doit d'être diversifié pour limiter les risques, en respect du manuel de gestion des risques publié en 2015 et validé par la Municipalité.

Cependant, les spécialistes de l'énergie tablent sur une hausse du prix de l'énergie d'ici 2050 :

- Croissance mondiale de la consommation électrique
  - o Chauffage – climatisation ;
  - o Mobilité électrique ;
  - o Stockage de l'énergie provenant d'énergies renouvelables.
- Conscience écologique, baisse de la consommation des énergies fossiles.
  - o Hausse des taxes sur le CO<sub>2</sub> pénalisant la production liée au charbon.
- Décroissance du nucléaire
  - o Coûts de déconstruction non maîtrisés ;
  - o Accidents liés au vieillissement.

## **Analyse des opportunités**

### *Prix de l'énergie*

Le prix de l'énergie visé par la transaction, compris entre 4.5 et 6 cts par KWh, est inférieur au prix du dernier contrat hydraulique négocié sur une période de 5 ans. Il est par ailleurs environ 2,5 fois moins cher que les contrats de rachat de l'énergie photovoltaïque et 3 à 4 fois moins cher que l'énergie éolienne. Selon les prévisions, le prix de l'électricité devrait remonter aux alentours de 2025 en raisons du parc nucléaire vieillissant et de la hausse à terme de la demande d'énergie. Cette tendance se confirmera surtout si le programme d'automobiles électriques démarre.

### *Une production saisonnière complémentaire*

La courbe de production de l'énergie hydraulique s'intègre avec les besoins de la ville, tout au long de l'année. Elle est complémentaire aux autres énergies renouvelables que sont le photovoltaïque, le thermique et l'éolien.

### *Evolution des composantes du prix de production*

Même s'il existe des incertitudes sur les composantes du prix de production, plusieurs d'entre elles pourraient bénéficier d'une évolution favorable. Les redevances, qui pèsent

fortement sur les prix de revient, font l'objet de débats parlementaires intenses qui pourraient conduire à leur baisse. Les lois qui régissent la production hydraulique sont également en train d'évoluer afin de permettre aux producteurs d'éviter de devoir vendre leurs actifs à l'étranger.

### *Une action citoyenne*

L'acquisition de la participation s'inscrit par anticipation dans le mouvement de pensée de la population, qui s'attend à l'acquisition par les collectivités publiques des ouvrages hydrauliques qui, sinon, pourraient passer en mains étrangères ces prochains mois.

### *Une image positive qui parle d'elle-même*

Yverdon-les-Bains, ville plane, investit dans une énergie traditionnelle et emblématique de la Suisse. Racheter une participation dans l'hydraulique, aux côtés d'autres collectivités publiques, c'est donner un signal fort sur les engagements de la ville.

### *Une rentabilité intrinsèque garantie, supérieure aux taux hypothécaires*

Actuellement, la société verse un dividende contractuel sur la durée d'exploitation de l'ouvrage de 4% du capital investi.

### *Une sécurisation de notre approvisionnement*

Sur 30 ans, une partie de notre approvisionnement sera connue et nous permettra de stabiliser nos coûts d'approvisionnements.

## **Prochaines étapes**

Début décembre	Vote du conseil communal
31 décembre 2016	Finalisation des négociations
Courant 2017	Transfert des participations.

## **Plan financier**

Ce projet ne figure pas au plan des investissements 2016-2025. Il est proposé de compenser cet investissement de CHF 1'750'000.- prévu en mars 2017 avec le projet intitulé « Production électrique éolienne Mollendruz » doté de CHF 3'000'000.- sur les années 2019 et 2020, qui serait dès lors ramené à CHF 1'250'000.- pour 2020.

Un nouvelle ligne, intitulée : « Achat d'une participation dans une centrale hydroélectrique », sera créée et activée pour CHF 1'750'000.- lors de la prochaine révision du plan des investissements en 2017.

## **Agenda 21**

Le projet a été soumis au processus Boussole 21 le 21 octobre 2016.

Du point de vue économique, ce projet permet d'atteindre rapidement l'objectif d'approvisionnement en électricité propre décidé par la Ville en engageant un investissement raisonnable pour atteindre cet objectif. Par ailleurs, les études réalisées pour évaluer l'état des installations et les frais de fonctionnement sont positives et constituent un gage de sécurité.

Du point de vue environnemental, le projet est exemplaire dans la mesure où il permet à la Ville de bénéficier d'une énergie renouvelable grâce à une infrastructure construite il y a environ 50 ans avec des matériaux naturels et bien entretenue depuis lors.

Du point de vue sociétal, le projet n'a que peu d'impact, hormis sur le plan de la gouvernance, dans la mesure, notamment, où il répond aux aspirations générales.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à acquérir une participation minoritaire dans une société anonyme suisse, basée en Suisse romande, produisant de l'énergie hydroélectrique, sécurisant une part des achats d'énergie renouvelable nécessaire au fonctionnement de la ville;

Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 1'750'000.- lui est accordé à cet effet. Ce montant sera amorti directement jusqu'à concurrence de la valeur nominale des parts achetées;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4048 « Achat d'une participation dans une centrale hydroélectrique ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



Le Secrétaire



F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : Monsieur Pierre Dessemontet, municipal du dicastère des énergies